



## Accès aux documents administratifs

Par **Clothilde**, le **07/11/2008** à **17:18**

Je voudrais savoir s'il m'est possible de consulter sans avoir à me justifier le registre des décès sur une période allant de 1975 à 2000 d'une commune de 1500 habitants dans laquelle je n'habite pas.

Même question pour le registre des mariages et des naissances.

Par **romainncs**, le **16/11/2008** à **21:49**

Bonjour,

Malheureusement, mon message ne vous apportera pas ce que vous désirez.

EN effet, la consultation de documents administratifs n'est possible que pour des documents vous concernant directement.